

Braccio, Nadia

De: Manon Chalifoux [manon_chalifoux@yahoo.fr]
Envoyé: 18 février 2014 17:02
À: Greffe
Objet: à verser aux dossiers R-3854-2013 (phase 2) et R-3863-2013 (observations)
Pièces jointes: lettre pour HQ Fev. 2014.docx

J'aimerais par la présente vous signaler le harcèlement et l'intimidation que je subit des HQ. J'ai envoyé une lettre enregistré à leurs bureaux disant que je désirais conserver mon compteurs mécanique et donc que je ne voulais en aucun cas l'installation de quelque compteurs que ce soit émettant des ondes (que cela soit de première ou deuxième génération). J'ai aussi tel. à leur bureaux il y a déjà plusieurs mois pour la même raison.

J'ai ensuite reçu une lettre de leur part me demandant de faire un choix entre le compteur dit intelligent et un compteur non communicant. Et qu'à défaut de faire un choix entre ces 2 options qui ne me conviennent pas, on m'installerais un compteur intelligent. (Je vous joint ici la lettre que je leur envoie en réponse à celle-ci.)

Je considère cette lettre comme du harcèlement et de l'intimidation. De plus, en arrivant chez moi samedi passé, un carton était piqué dans la neige près de mon entrée sur lequel était inscrit que HQ était passé et que l'on avait changé mes compteurs... Prise d'angoisse, j'ai vite levé les yeux vers ceux-ci pour constater avec soulagement qu'ils n'avaient pas été touché!

N.B.: J'avais installé des affiches spécifiant que je ne voulais pas que l'on touche à mes compteurs.

Cette note que je ne comprend pas est également de l'intimidation. Par la suite, j'ai passé 1 sem. à ne pas vouloir sortir de chez moi, m'empêchant de faire certaines commissions dans la peur que quelqu'un ne passe chez moi et installe ces compteurs dont je ne veux pas et qui selon moi sont un risque pour ma santé. Et même si j'ai maintenant protégé mes compteurs, je suis toujours inquiète lorsque je quitte chez moi...Va t-on respecter ce que j'ai mit en place pour affirmer clairement mon choix? Tout cela me brime dans la jouissance de ma vie et de mon domicile. Il est tout à fait dans mon Droit Fondamentale de pouvoir décider pour moi-même de ce que je désire ou non dans mon environnement intime et de refuser quelque chose si je considère que cela constitue un risque pour ma santé.

En espérant grandement votre support pour faire respecter ce droit Fondamental de tout Être Humain.

Manon Chalifoux

À: Daniel Richard, Président
Hydro-Québec Distribution
75, Boul. René Lévesque ouest
Montréal, QC
H2Z 1A4

Date : 18 Fevrier 2014

Monsieur Richard,

Un avis de non-consentement vous a été envoyé stipulant tout d'abord mon refus quant à l'installation d'un compteur «intelligent», émetteur de radiofréquences. Il était aussi clairement indiqué dans cet avis que ce dernier n'était, en aucun cas, une demande pour l'option de retrait. Or, vous m'avez répondu que je devrais communiquer avec vous pour me prévaloir de l'option de retrait qui implique l'installation d'un compteur non-communicant ainsi que des frais afférents, puis ensuite qu'à défaut d'un appel de ma part, je choisissais le compteur de nouvelle génération.

Cette réponse va carrément à l'encontre de ce qui avait été stipulé dans mon avis de non-consentement. je considère que vous avez été amplement et clairement informé de mon refus que je réitère dans cette lettre et que toute autre interprétation qui pourrait en être faite s'avérerait erronée. Je réclame le respect du libre choix, sans frais, dans mon propre domicile.

Vous dites dans votre lettre qu'il est interdit d'entraver le bon fonctionnement des installations, je vous mentionne ici que « La demeure est inviolable » selon la loi. Hydro Québec n'a le droit que de venir lire le compteur accepté et installé chez moi (je ne nuirai d'aucune façon à ce travail) et de venir le réparer s'il s'avérait y avoir un trouble. Mais les compteurs mécanique sont si fiable que cela ne se présente quasi jamais, ce qui n'est pas le cas déjà avec les compteurs de génération 1 et 2 que vous installé présentement (en plus d'être à risque pour démarrer des incendies qui ne sont pas couvert par nos assurances). Je ne vois aucunement le besoin réel de changer mon compteur mécanique fiable et sécuritaire. Quand à la relève dont le prix est déjà inclus dans les frais habituellement chargé, si cela vous cause un problème, je vous propose de la faire moi-même et de vous envoyer l'information de la façon qu'il vous convient. Vous n'avez qu'à me l'indiquer.

Je réitère que mon refus exprime également ma volonté d'appliquer le principe de précaution pour ce qui est des effets sur la santé. Je désire conserver mon compteur mécanique dont je suis assuré qu'il n'émet aucune onde à aucun moments; qui fonctionne très bien; et avec lequel je me sens en sécurité ne m'exposant pas à des risques d'incendies ni à des risques pour ma santé.

Je réitère également que toute tentative par une personne, organisme privé ou agence gouvernementale de changer mon compteur mécanique pour un autre modèle quel qu'il soit sera considéré comme une entrée non autorisée sur ma propriété et vous serez tenu responsable de violation et de conséquences négatives ou dommages causés ou rendu possible par ces appareils. Je considère que la lettre que j'ai reçue de votre part est déjà un signe d'intimidation et de harcèlement et une tentative de non respect de mes droits les plus fondamentaux en matière de choix dans ma vie privée et pour ma santé.

Ceci est un avis légal. Une fois sa livraison effectuée, les responsabilités légales énumérées ci-dessus ne pourront être niées ni évitées par Hydro-Québec ou par ses représentants et/ou mandataires.

De : Manon Chalifioux

4946 Du Chalet Val-Morin Qc J0T 2R0

Compte no. :

Signature :

Cc : Martine Ouellette, ministre de l'énergie et des ressources naturelles du Québec;

M. Claude Cousineau, député du comté de Bertrand;

Mme. Pauline Marois, première ministre;

La Régie de l'énergie